

PLF 2025 - L'AVIS DE LA COMMISSION SUR LES CRÉDITS DU CINÉMA

Dans un contexte budgétaire difficile, le cinéma se retrouve pour l'instant relativement épargné, ce qui doit être salué par tous et interprété par la profession comme une marque de **confiance**, mais également comme une **responsabilité**.

Confiance, car les résultats de l'année 2024 ont une nouvelle fois montré la vitalité et la diversité de notre cinéma, qui bénéficie d'une politique publique de long terme. **Responsabilité**, car il appartient au secteur de poursuivre sa mutation et, au-delà de la qualité des œuvres, de s'adapter aux **nouveaux enjeux sociétaux**, avec la prise en compte des révélations sur les violences sexuelles et sexistes faites aux femmes, ainsi qu'aux **nouveaux défis réglementaires et technologiques** qui nécessiteront une mobilisation sans faille des parties prenantes.

C'est à ce prix que le cinéma pourra préserver sa place privilégiée dans notre pays et dans l'imaginaire des Français.

1. 2024, VERS UN RETOUR À LA NORMALE ?

A. RETOUR VERS QUELLE « NORMALE » ?

Après des années 2020 et 2021 marquées par un climat de panique, où les inquiétudes conjoncturelles nées de la crise pandémique se doublent d'interrogations sur la résilience du cinéma face à la poussée des plateformes de vidéos en ligne, **les années 2022 et 2023 ont été celles de la reconquête.**

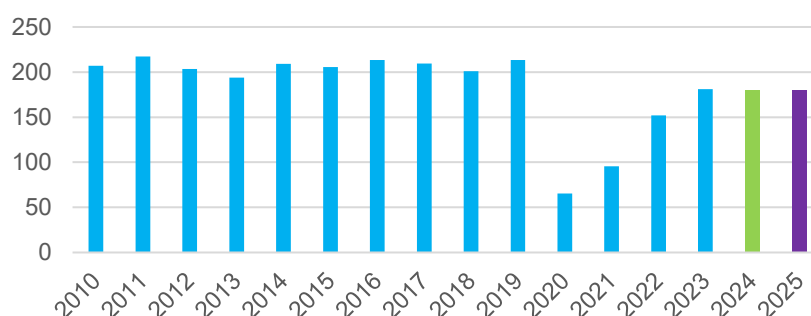


en 2023

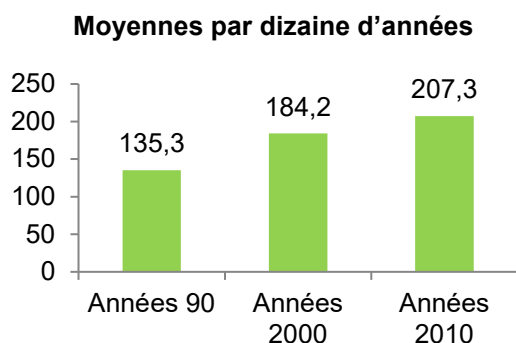
Avec une progression de **15 %** et une fréquentation qui a dépassé les attentes avec **181 millions d'entrées** contre 175 prévues, l'année 2023 avait été au-delà de ses promesses, et beaucoup envisageaient le retour dès 2024 à un niveau de fréquentation proche des **200 millions**.

Le rapporteur pour avis avait cependant mis en garde l'année dernière contre ce qu'il percevait comme un **trop grand optimisme pour l'année 2024**, avec une fréquentation alors estimée à **195 millions de spectateurs**. Si les documents du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) tablaient au début du mois d'octobre sur 175 millions d'entrées, les dernières données communiquées se situeraient finalement « à mi-chemin » avec **plus de 180 millions d'entrées**, soit un chiffre quasi identique à 2023 et en tout état de cause inférieur à la prévision initiale.

FRÉQUENTATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2010-2025 (PRÉVISIONS POUR 2024 ET 2025)
en millions d'entrées



Pour l'année 2025, le CNC anticipe une forme de stabilité à 180 millions d'entrées, et 185 millions pour les années suivantes.



Le cinéma serait donc actuellement dans une position **intermédiaire** entre des années 2010 exceptionnelles, avec près de 210 millions de spectateurs, et des années 90 décevantes.

Le nombre d'entrées serait ainsi, si la tendance se confirmait, proche de celui des années 2000.

De fait, la fréquentation cinématographique est devenue encore plus dépendante que précédemment des œuvres projetées et de l'appétence du public, dans un monde où les spectateurs peuvent accéder à un catalogue illimité de films depuis chez eux pour une somme modique.

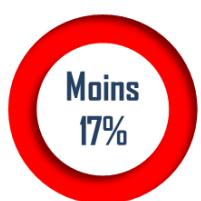
« Kaizen » d'Inoxtag, pente dangereuse ou précédent heureux ?

Produit par Inoxtag, star de YouTube où il rassemble une communauté de près de neuf millions d'abonnés, le documentaire « Kaizen » raconte sa préparation et son ascension de l'Everest. Le film a bénéficié d'un **visa exceptionnel** du CNC pour une projection durant deux jours dans 500 salles, qui le dispensait donc du respect de la chronologie des médias. La diffusion est cependant allée au-delà, avec 800 séances dans toute la France, ce qui n'a pas manqué d'être critiqué par la profession et **pourrait constituer un précédent dangereux**.

Pour autant, l'immense succès rencontré par le film, avec près de 400 000 spectateurs et la deuxième place du classement hebdomadaire, alors même qu'il allait être disponible gratuitement dès le lendemain, et l'engouement auprès d'un public particulièrement jeune qui a préféré payer sa place pour partager ensemble ce moment attendu, constituent une forme de reconnaissance pour le cinéma.

De facto, cette projection s'insère dans **deux tendances** relevées dans l'étude du CNC consacrée aux pratiques cinématographiques des Français en 2024¹. **D'une part**, le cinéma est avant tout **un loisir qui se partage**, avec **78,7 %** de sorties en groupes, **d'autre part**, la première source d'information sur les films demeure, de très loin, la vision d'une **bande-annonce** en salle. Les jeunes publics qui ont assisté à une projection de *Kaizen* ont donc pu renforcer cette expérience collective et, pour certains, préparer leur prochaine sortie cinéma.

B. UNE ANNÉE CONTRASTÉE ET TRICOLEURE



**au premier
trimestre 2024**



**au deuxième
trimestre 2024**

L'année 2024 a été celle de tous les contrastes. Le premier trimestre a vu s'effondrer la fréquentation, avec une diminution de **17 % des entrées par rapport à l'année précédente**. Le deuxième trimestre, avec en particulier les sorties d'*Un p'tit truc en plus* et du *Comte de Monte-Cristo* (voir *infra*), a cependant inversé la tendance, avec **une hausse de 7,5 %**, ce dont a témoigné le succès **historique** de la Fête du Cinéma qui a rassemblé 4 millions de spectateurs. Enfin, le mois d'octobre est le **meilleur enregistré depuis la crise sanitaire**.

¹https://www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/etudes-prospectives/les-pratiques-cinematographiques-des-francais-en-2024_2265285

Entre grèves et Jeux Olympiques

L'année 2023 a été marquée par **la grève de 146 jours des scénaristes d'Hollywood**, la plus longue de leur histoire. Si elle a pris fin en novembre 2023, ses conséquences se font encore ressentir aujourd'hui, avec un décalage des sorties de films américains traditionnellement pourvoyeurs de spectateurs. Cette baisse des sorties avait été largement anticipée par la profession. À l'opposé, et hormis à proximité des sites des épreuves et lors des cérémonies de clôture et d'ouverture, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris n'ont pas eu d'impact sur les entrées en salle.

In fine, les résultats devraient donc s'avérer comparables à ceux de 2023.

La moindre exposition des films américains a pleinement bénéficié au cinéma français, qui enregistre sur les neuf premiers mois de l'année une part de marché de **45 %, en hausse de cinq points par rapport à 2023**, contre 37,4 % pour les films américains.

BOX-OFFICE FRANCE AU 3 NOVEMBRE 2024

FILM	NOMBRE D'ENTRÉES
Un p'tit truc en plus	10,8 millions
Le Comte de Monte-Cristo	9,2 millions
Vice-Versa 2	8,5 millions
Moi, moche et méchant 4	4,4 millions
Dune, deuxième partie	4,2 millions

Le box-office de 2024 révèle à ce stade d'excellentes surprises, en particulier pour le cinéma français.



Alors que l'année n'est pas finie, pour la troisième fois seulement après 1962 et 1998, **trois films dépassent les huit millions d'entrées**.



Pour la première fois depuis 2014, **deux films français figurent en tête du box-office**.

C. TROIS SALLES, TROIS AMBIANCES

L'année 2024 témoigne de la diversité du cinéma français, qui se singularise par la variété aussi bien des sujets traités que des types de réalisation. Le rapporteur pour avis a souhaité, à travers **trois films** sortis en 2024, illustrer cette spécificité.

1) La production de prestige : Le Comte de Monte-Cristo



Le succès à l'écran de la nouvelle transposition du roman mondialement connu d'Alexandre Dumas pouvait être anticipé, compte tenu de son casting et de son important budget (43 millions d'euros, film le plus cher de l'année 2024), même si son ampleur dépasse les espérances.

Le Comte de Monte-Cristo s'inscrit dans la stratégie de « premiumisation » du groupe Pathé, telle que son président Jérôme Seydoux a pu l'exposer devant la commission de la culture le 15 mars 2023¹ : « *Le public a pris l'habitude de regarder des films à travers les plateformes ou la télévision traditionnelle. Le choix est énorme, la qualité excellente et les prix sont bas au regard de ce que l'on paye mensuellement. Nous avons donc à faire face à une évolution de notre environnement. Pathé, face à cette évolution, a pris avant le Covid la décision de monter en gamme, que ce soit du côté des films ou du côté des salles.*

¹ <https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20230313/cult.html>

[...] Côté films, ceux-ci doivent être indiscutables pour le spectateur. Le spectateur, aujourd'hui, a une offre formidable qui lui est proposée à domicile. Il faut donc lui donner des raisons d'aller en salle : il faut que ce soit un film qu'il ait vraiment envie de voir, dans un endroit où il a vraiment envie d'aller. »

Le modèle de ce film est donc celui d'une **production « de prestige »**, en mesure d'être diffusée durant des décennies à la télévision, avec un réel potentiel international – près de **deux millions d'entrées** ayant déjà été enregistrées hors de France.

2) La surprise humaniste : Un p'tit truc en plus

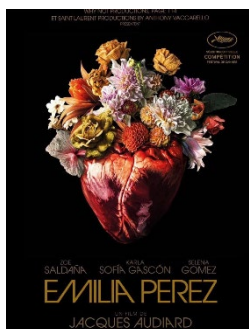
À l'opposé de ce modèle, l'œuvre d'Artus, pour un coût de **6,1 millions d'euros**, à peine supérieur au devis moyen des films français, a constitué **l'immense surprise de l'année**.

Un p'tit truc en plus se classe d'ores et déjà **9^{ème} plus grand succès français de l'histoire**. Avec près de **11 millions d'entrées**, cette comédie humaniste a également permis de mettre en avant le sujet de l'inclusion des personnes handicapées. À ce jour, le film a réalisé **800 000 entrées** à l'international.

Les chiffres de fréquentation ont par ailleurs montré un coefficient province/Paris **étonnamment élevé**. Alors qu'il se situe en moyenne autour de **5**, il s'établit pour ce film à **plus de 14**, même si l'écart s'est resserré en mai et juin. Ce phénomène, observé sur certaines productions, souligne les attentes différentes des publics de la capitale et de la province.



3) Un pari d'auteur ambitieux : Emilia Perez



Enfin, *Emilia Perez* de Jacques Audiard a bénéficié de son excellent accueil critique et des récompenses obtenues au Festival de Cannes. Réalisé pour un budget de 21 millions d'euros, qui s'explique en partie par sa distribution internationale avec des acteurs très identifiés (Zoé Saldana, Selena Gomez), il a réalisé plus d'un million d'entrées en France et devrait connaître une belle carrière internationale.

Œuvre française tournée en espagnol dans les studios de Bry-sur-Marne, ce film musical au sujet atypique met en scène un chef de gang mexicain qui cherche par tous les moyens à bénéficier d'une chirurgie de réattribution sexuelle, avant de fonder une association d'aide aux victimes des cartels.

Emilia Perez a obtenu le prix du jury et le prix d'interprétation féminine pour l'ensemble des actrices au Festival de Cannes.

Le rapport de la mission d'information de la commission de la culture¹ « Le cinéma contre-attaque » avait ainsi montré que parmi les objectifs du cinéma français figurent « *une vocation assumée de stimuler la "recherche et développement", soit un cinéma ambitieux, fortement marqué par la personnalité et la vision du réalisateur et représentant à l'international de notre exception culturelle.* », **mais également** « *la volonté de conserver au cinéma son caractère de loisir populaire, accessible au grand public, ce qui passe par des films accessibles et qu'il est possible de partager en famille ou entre amis.* »

Ces trois films très différents témoignent donc de la diversité et de la vitalité de la production française et du respect de ses objectifs.

¹ <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-630-notice.html>

2. LES CRÉDITS DU CINÉMA RELATIVEMENT ÉPARGNÉS EN 2025

A. UN PRÉLÈVEMENT FINALEMENT SANS CONSÉQUENCE

Dans le contexte budgétaire difficile qui est celui du projet de loi de finances pour 2025, le CNC, grand financeur du cinéma français, pouvait légitimement craindre de faire les frais de coupes budgétaires drastiques ou de plafonnement des crédits d'impôt, notamment suite aux différents rapports qui avaient été consacrés à ce sujet l'année dernière¹.



La solution finalement retenue s'avère avantageuse pour l'État, sans pour autant fragiliser la reprise du secteur. Le (11) de l'article 33 du projet de loi de finances pour 2025 prévoit un prélèvement de **450 millions d'euros** sur les réserves du CNC.

Si la somme peut paraître importante, elle correspond à la **moitié des réserves du Centre**, et était destinée à couvrir des engagements comptables conformément aux recommandations de la Cour des comptes. Ce prélèvement ne devrait donc pas avoir d'impact sur le financement du cinéma, qui aura apporté une contribution importante à la limitation du déficit. **Cette opération ne pourra cependant pas être reconduite l'année prochaine, les réserves restantes constituant la trésorerie nécessaire au fonctionnement du CNC.**

B. RETOUR À L'ÉQUILIBRE POUR LE CNC

Après des années marquées par les crédits exceptionnels de soutien à la filière, le temps est venu pour le CNC d'un retour à la normale.

1) Les ressources du CNC

	Exécution 2023	Budget initial 2024	Reprévisions 2024	Prévisions 2025
TSA	146,6	152,9	143	149,9
TST	447	464,1	488,1	475
<i>dont TST-E</i>	245,3	258,7	256,6	261,4
<i>dont TST-D</i>	201,7	205,4	231,5	213,6
TSV	178,83	139,5	150	152,1
Recettes diverses	0,1	0,1	4	0,1
TOTAL	772	756,6	758,1	777,1

Le montant total des taxes affectées au CNC en 2024 est globalement en ligne avec les prévisions. Dans le détail, elles ont cependant connu des évolutions opposées :

- ✓ la taxe sur les entrées en salles (**TSA**), basée sur une hypothèse de 195 millions d'entrées, devrait être inférieure aux prévisions. Le rapporteur pour avis avait appelé l'année dernière à la **prudence** face à cette estimation un peu trop optimiste ;
- ✓ à l'opposé, la taxe sur les distributeurs de service de télévision (**TST-D**) s'est avérée très dynamique, ainsi que le marché de la vidéo à la demande (TSV). L'écart de 26,5 millions d'euros entre les prévisions initiales et recalibrées pour l'année 2024 s'explique par la surperformance d'un des opérateurs de télévision payante, pour des raisons que le CNC n'a pas encore été en mesure d'expliquer.

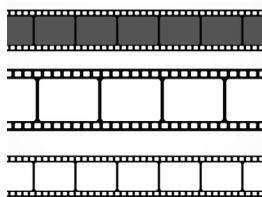
La stabilité des recettes globales du CNC en dépit des difficultés de la prévision montre l'intérêt de disposer d'une diversité de taxes, qui sont en mesure de fournir des ressources relativement prévisibles dans leur totalité.

¹ Voir à ce propos le rapport pour avis sur le projet de loi de finances pour 2024 : <https://www.senat.fr/rap/a23-133-43/a23-133-43.html>

Pour l'année 2025, le rapporteur pour avis estime que les hypothèses retenues par le CNC sont **raisonnablement prudentes**. Il n'est cependant pas exclu que la TSA soit d'un niveau supérieur à celui attendu, compte tenu de **l'excellente dynamique des entrées en fin d'année 2024**.

2) Des dépenses stables

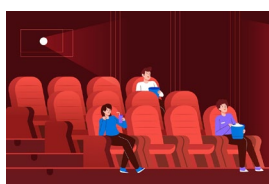
Les dépenses du CNC sont concentrées à 85 % autour de trois grandes actions¹.



Le soutien à la production et à la création **cinématographiques**, qui s'élève en 2024 à 138,7 millions d'euros. Pour 2025, il devrait s'établir à **133,6 millions d'euros**.

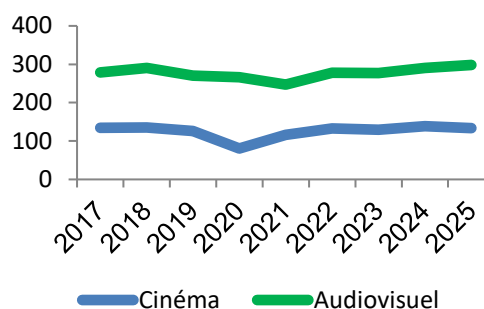


Le soutien à la production et à la création **audiovisuelles**. Estimé à 290,4 millions d'euros en 2024, il devrait augmenter de 8 millions d'euros en 2025 pour tenir compte de **son ouverture aux nouvelles plateformes en ligne**.

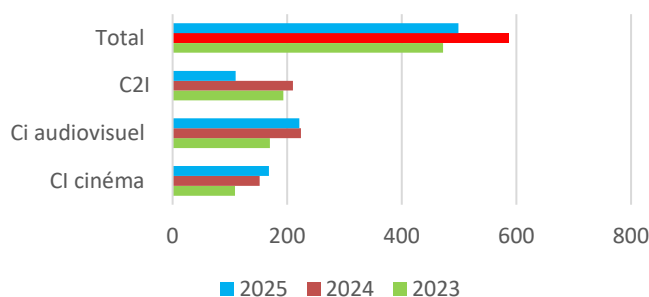


Le soutien à la distribution, diffusion et promotion du cinéma et de l'audiovisuel, qui rassemble notamment les aides aux salles de cinéma et au secteur de la distribution. Il devrait être stabilisé en 2025 à **237,8 millions d'euros**.

Sur le long terme, la répartition des soutiens entre le cinéma et l'audiovisuel demeure **extrêmement stable**. Cela confirme la permanence d'un fort engagement en faveur du cinéma, alors que le secteur audiovisuel a connu une très forte croissance ces dernières années.



Évolution des crédits d'impôt



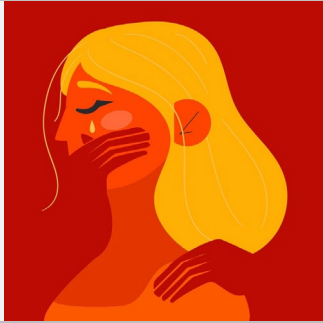
Dernier levier d'action du CNC, **les crédits d'impôt** cinéma devraient être principalement marqués par **la forte baisse du C2I**, le CNC anticipant moins de tournages de productions étrangères en France.

Le rapporteur pour avis estime cependant que l'exposition du pays, en particulier de Paris, à l'occasion des Jeux Olympiques, pourrait au contraire conduire à une forte demande dans les années à venir.

En dépit d'un climat budgétaire dégradé, le CNC devrait donc être relativement épargné et pourra donc poursuivre sa mission de financement et de développement du 7ème art.

¹ Pour une description exhaustive de ces aides, voir le rapport précité de la commission « Le cinéma contre-attaque ».

3. LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DANS LE CINÉMA



La question des violences sexuelles et sexistes (VSS) dans le cinéma et l'audiovisuel occupe l'espace médiatique suite aux affaires judiciaires du producteur Harvey Weinstein, initiées en octobre 2017 par une série d'articles du *New York Times*.

Rapidement, des révélations sur une ambiance de travail toxique et des rapports trop souvent ambigus sur les plateaux de tournage ont été apportées, singulièrement par les femmes victimes, qui ont su trouver le courage de s'exprimer, parfois au péril de leur carrière.

A. LA CRISE FRAPPE LA FRANCE

En France, l'actrice **Judith Godrèche** a porté avec force ce combat, avec un dépôt de plainte en février 2024 contre les réalisateurs Benoît Jacquot et Jacques Doillon¹. Ses interventions ont été à l'origine d'une prise de conscience pour de très nombreuses victimes, qui ont pu enfin s'exprimer et dénoncer une réalité parfois sordide.

De manière générale, il appartient au monde du cinéma et plus largement de l'image de se livrer à un **examen de conscience approfondi** sur des pratiques qui ont perduré à travers les âges, à tel point qu'elles ont pu littéralement « faire partie du décor », les spécificités de la création cinématographique servant alors d'alibi commode à des comportements délictueux.

Malgré les avancées sociétales majeures de ces dernières années qui vont toutes dans le sens d'une prise en compte de la parole des victimes et d'un traitement respectueux des acteurs, **le cinéma s'est peut-être senti immunisé, et se trouve aujourd'hui confronté à une crise majeure qui rebondit médiatiquement chaque année.**

B. DES INITIATIVES POUR ENTENDRE, PROTÉGER ET PRÉVENIR

La commission s'est saisie de cette problématique, qui met en jeu la crédibilité et l'image de l'ensemble de la filière.

N° 935
SÉNAT
DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022-2023
Enregistré à la Présidence du Sénat le 27 septembre 2023
PROPOSITION DE LOI
visant à conforter la filière cinématographique en France.
PRÉSENTÉE
Par Mmes Céline BOULAY-ESPÉRONNIER, Sonia de LA PROVÔTÉ et M. Jérémie BACCHI,
Sénatrices et Sénateur
(Envoyée à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

D'une part, dans le cadre de l'examen en séance publique de sa proposition de loi *visant à conforter la filière cinématographique en France*², le Sénat a adopté le 14 février 2024 à l'initiative de Monique de Marco et de plusieurs de ses collègues un amendement à l'article 6 qui prive les producteurs des aides du CNC lorsque des faits de VSS ont été constatés sur les lieux de tournage et que les obligations de prévention n'ont pas été remplies.

À ce jour cependant, ce texte pourtant très attendu par la profession, n'a pas encore été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

¹ Judith Godrèche a été auditionnée par la Délégation aux droits des femmes du Sénat le 29 février 2024 : https://videos.senat.fr/video.4408472_65de6dfe60fe6.droits-des-femmes--audition-de-judith-godrèche

² Cette proposition de loi est la traduction législative du rapport précité « Le cinéma contre-attaque », réalisé par Jérémie Bacchi, Sonia de La Provôté et Céline Boulay-Espéronnier.



D'autre part, la commission et la Délégation aux droits des femmes ont organisé une grande table ronde le 4 juin 2024¹ consacrée aux VSS dans le cinéma.

Cette matinée a donné l'occasion d'entendre toute l'industrie cinématographique, des acteurs, avec Anna Mouglalis, aux producteurs en passant par les responsables de casting, mais également le collectif 50/50, très actif dans la dénonciation des VSS.

La commission d'enquête de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale avait initié une commission d'enquête sur les VSS, qui avait entamé ses travaux le 14 mai 2024 et mené neuf auditions avant que la dissolution n'y mette un terme le 9 juin.

Elle a cependant été reconstituée par la nouvelle législature et a désigné son Bureau le 22 octobre. La nouvelle commission d'enquête a repris le champ très large de la précédente, puisqu'elle a souhaité étendre son contrôle aux secteurs du spectacle vivant, de la mode et de la publicité en plus du cinéma et de l'audiovisuel.

Le rapporteur pour avis suivra bien entendu avec une grande attention les travaux et les conclusions de cette instance.

C. UNE VOLONTÉ CLAIRE D'AVANCER, MAIS UN COMBAT À POURSUIVRE

Le CNC est mobilisé, depuis 2020, en faveur de la lutte contre les VSS dans le cinéma et l'audiovisuel. En complément d'un rappel au code du travail, le Centre a principalement recouru au levier de la **conditionnalité de l'accès aux aides publiques**.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021, l'accès à toutes les aides du CNC a été conditionné au respect par les entreprises de production des industries d'une **obligation de prévenir, mettre fin et sanctionner les violences sexistes et sexuelles**. Cette condition a été étendue en janvier 2022 aux exploitants de salles de cinéma.

Afin d'assurer la mise en œuvre effective de cette obligation, le CNC a mis en place, à l'automne 2020, une formation **obligatoire** de tous les responsables d'entreprises du secteur à la prévention et à la lutte contre les VSS. Le CNC avait ainsi formé 6 200 professionnels à l'été 2024.

Aujourd'hui, le chef d'entreprise (producteur, distributeur, exploitant de salles...), responsable d'assurer la santé et la sécurité des salariés, est le **seul** à être visé par l'obligation de formation mise en place par le CNC. Pour amplifier le mouvement, l'échelon au niveau duquel il faut maintenant agir est celui **des équipes de tournage**, au moment où celui-ci démarre.

La mise en œuvre de cette formation est une **nouvelle condition d'accès aux aides au cinéma du CNC** : avant le tournage, les producteurs devront s'engager à la mettre en œuvre et si cet engagement n'est pas respecté, **les aides pourront être retirées par la suite**. La formation et la conditionnalité des aides au respect de cette formation vont pouvoir prendre effet pour tous les tournages qui débiteront à partir du 1^{er} décembre 2024.

Il est aujourd'hui difficile de douter de la bonne volonté exprimée à tous les niveaux dans l'ensemble de la profession sur la question des VSS. Cependant, elle ne sera pas résolue sans **une prise de conscience très claire de l'ensemble des éléments qui constituent ces violences** : emprise, influence, chantage plus ou moins assumé, etc...

Le cinéma n'est pas le seul lieu où les femmes subissent des violences, il est cependant le plus emblématique et se doit, à ce titre, de devenir exemplaire.

¹ <https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20240603/cult.html#toc2>

4. TROIS DOSSIERS À SUIVRE DÈS 2025

Le rapporteur pour avis a souhaité dans le cadre de ce rapport mettre en avant **trois sujets** d'attention, qui nécessiteront toute l'attention des pouvoirs publics à court, moyen et long terme.

A. À COURT TERME : LA CHRONOLOGIE DES MÉDIAS MENACÉE ?



La chronologie des médias constitue une singularité du cinéma français et un pilier de notre modèle de financement. Elle repose sur un principe simple, qui est de lier le niveau du financement dans le cinéma avec la faculté de proposer l'œuvre plus tôt, principe qui donne lieu à chaque renouvellement à des débats particulièrement âpres. Signée le 24 janvier 2022 pour une durée de trois ans, l'actuelle chronologie, exposée en détail dans le rapport pour avis de 2023¹, s'achève donc en janvier prochain.

Or un « grain de sable » est venu perturber des négociations qui s'annonçaient comme à l'accoutumée complexes. Par une décision du 25 septembre 2024, l'Autorité de la Concurrence (ADLC) s'est saisie d'office d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la télévision payante et de l'acquisition des œuvres cinématographiques. L'instruction, actuellement en cours, s'intéresse aux accords passés entre certains groupes audiovisuels qui financent le cinéma et les producteurs.

La simple hypothèse d'une remise en cause de cet équilibre est déjà lourde de conséquences pour le secteur.

- D'une part, l'instruction a suspendu *de facto* les négociations, les parties prenantes attendant la décision de l'ADLC pour évaluer leurs positions respectives.
- D'autre part, **le niveau** des engagements dans le cinéma des financeurs, en premier lieu du premier d'entre eux, Canal Plus, avec plus de 200 millions d'euros par an, dépend directement des accords qui sont passés avec les producteurs.

Le rapporteur pour avis ne peut en aucun cas préjuger de la décision qui sera prise par l'ADLC. Il met cependant en garde contre la remise en cause d'un mécanisme qui depuis les années 70 s'est avéré extrêmement protecteur et bénéfique pour le cinéma français.

B. À MOYEN TERME : LES RISQUES DE LA RENÉGOCIATION DE LA DIRECTIVE SMA



L'article 33 de la directive du 14 novembre 2018 sur les Services de médias audiovisuels (SMA) prévoit une évaluation par la Commission européenne du dispositif au plus tard le 19 décembre 2026. L'année 2025 devrait donc voir le lancement de cette réflexion, comme l'a annoncé Henna Virkkunen, candidate à la vice-présidence exécutive de la commission pour la Souveraineté technologique.

Transposée en droit français par l'ordonnance du 21 décembre 2020, cette directive a rendu possible l'insertion dans notre paysage audiovisuel des plateformes en ligne, qui supportent dorénavant des **obligations d'investissement dans le cinéma français**.

Ces grands acteurs internationaux pourraient profiter de cette revue pour demander des modifications, qui iraient dans le sens d'un assouplissement. Alors que nous sommes encore en amont, la France, qui a fortement pesé pour l'adoption de la directive de 2018, doit demeurer extrêmement attentive et plaider pour la préservation de ce système particulièrement vertueux.

De ce point de vue, la nomination rapide d'un nouveau Président au CNC au fait de ces sujets, suite au départ en juin 2024 de Dominique Boutonnat, s'avérerait un atout très précieux selon le rapporteur pour avis.

¹ <https://www.senat.fr/rap/a22-120-43/a22-120-43-syn.pdf>

C. À (PLUS OU MOINS) LONG TERME : L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, OPPORTUNITÉ OU DANGER ?



Menace ou alliée ? Opportunité ou danger ? L'intelligence artificielle (IA) alimente les débats depuis la révélation de ses impressionnantes capacités avec le lancement de ChatGPT en novembre 2022.

L'irruption de l'IA met en balance, **d'un côté**, les opportunités offertes par ces nouvelles technologies, qui vont de la traduction à la production de décors numériques en passant par l'aide à l'écriture, et **de l'autre** des risques juridiques, éthiques et sociaux, avec un potentiel pillage des contenus pour alimenter les IA génératives, les potentielles destructions d'emplois ou encore la faculté à générer de faux contenus présentés comme réels. La commission de la culture a consacré à ces sujets une table ronde le 20 décembre 2023¹.

Les industries culturelles mondiales, singulièrement dans le domaine de la production audiovisuelle et cinématographique, n'échapperont pas à une profonde remise en cause de leur modèle dans les années à venir, tant les capacités de l'IA sont encore en devenir.

La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport a émis, lors de sa réunion plénière du 13 novembre 2024, un avis favorable à l'adoption des crédits consacrés au cinéma au sein de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2025.



Laurent Lafon

Président
de la commission
Sénateur du Val-de-Marne
(Union Centriste)



Jérémy Bacchi

Rapporteur pour avis
Sénateur
des Bouches-du-Rhône
(CRCE-K)

[Commission de la culture, de l'éducation,
de la communication et du sport](#)

Téléphone : 01.42.34.23.23

[Consulter le dossier législatif](#)



¹ <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/commissions/commission-de-la-culture-de-leducation-et-de-la-communication/actualite-1/le-droit-dauteur-au-defi-de-lintelligence-artificielle-2129.html>